

Questions orales

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je crois que le problème tient à ces deux raisons. Il y a à la fois pénurie de crédits et de personnel qualifié.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LE PROGRAMME DE DISTRIBUTION DES COUPONS DE
RATIONNEMENT DE L'ESSENCE EN CAS D'URGENCE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du ministre des Postes, je poserai ma question au premier ministre suppléant. Je puis lui garantir que les membres de mon parti et tous les Canadiens s'intéressent beaucoup à la possibilité que le Canada suffise à ses propres besoins énergétiques et qu'ils sont au courant du programme gouvernemental en vue de rationner l'énergie en cas d'urgence.

Le ministre sait-il qu'une directive a été envoyée aux bureaux de poste locaux de tout le Canada pour leur demander de se préparer à distribuer des coupons de rationnement d'essence?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je n'étais pas au courant de l'existence d'une telle directive, mais je me renseignerai. Si nous voulons être prêts à toute éventualité, il me semble tout à fait normal pour le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'examiner toutes les possibilités.

M. Gurbin: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Je tiens à lui garantir que cette directive ne vise pas à permettre au gouvernement d'être prêt à toute éventualité; il s'agit d'une directive précise qui signale aux bureaux de poste de tout le Canada que leurs employés devront travailler 14 heures par jour à compter du 1^{er} avril 1981 pour distribuer ces coupons de rationnement d'essence aux Canadiens.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quel sera le résultat global d'une telle mesure? Quel est l'objectif réel du gouvernement? Est-ce que cela veut dire qu'il existe une situation d'urgence dans le domaine énergétique et que le programme énergétique national a échoué?

Une voix: Nous le savons déjà.

M. Pepin: Madame le Président, l'une des caractéristiques d'une urgence, c'est qu'on ne s'y attend pas. J'obtiendrai cependant d'autres renseignements à ce sujet et je suis certain que mon honorable ami obtiendra la réponse à sa question d'ici quelques jours.

* * *

LE GRAIN

L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS PAR SUITE DE
L'EMBARGO SUR LES LIVRAISONS À LA RUSSIE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle fait suite à celle que le député de Lisgar a posée au sujet des dédommagements auxquels les producteurs de céréales de l'Ouest ont droit en raison de l'embargo sur les ventes à l'URSS.

Le ministre reporte continuellement l'annonce d'une décision à ce sujet. Elle était prévue à l'origine pour le 1^{er} août 1980, à la fin de la campagne agricole. Elle a été différée et au début de décembre, le ministre annonçait qu'une décision serait prise dans les jours qui suivraient. Le ministre est-il prêt à accepter que tout dédommagement que le cabinet décidera d'accorder comprendra le versement d'intérêt à compter de la fin de la dernière campagne agricole, équivalant aux intérêts que les agriculteurs de l'Ouest paient sur leurs fournitures et leurs factures? Est-il d'accord pour qu'ils reçoivent des intérêts sur ces dédommagements qu'ils attendent depuis si longtemps?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait pertinemment que cette mesure ne vise pas uniquement les agriculteurs de l'Ouest. Elle s'adresse aussi à tous les producteurs de céréales du Canada. La culture des céréales est développée aussi dans les provinces centrales. C'est ainsi qu'en Ontario, la production de céréales destinées à la vente est plus importante que celle du Manitoba. La mesure d'embargo les touche donc tout autant que les agriculteurs de l'Ouest.

Il m'est impossible de vous dire quelle sera la teneur des mesures prises. La demande a été faite, mais le député se trompe car la campagne agricole ne s'est terminée que le 1^{er} août. Comment aurions-nous pu faire tous les calculs à ce moment-là? Cela a pris plus longtemps que nous ne pensions car nous espérions avoir terminé vers le 1^{er} novembre. A la fin novembre et au 1^{er} décembre, ils n'étaient pas encore prêts. Ils n'ont été prêts qu'au cours du mois de décembre et n'ont été examinés qu'en janvier dernier. Le montant des industries a été arrêté en accord entre plusieurs ministères et il n'y a guère que quelques jours ou quelques semaines que le cabinet en a été saisi. Nous les étudions actuellement avec la plus grande célérité et la meilleure volonté du monde.

J'aimerais pouvoir dire au député que nous allons également verser des intérêts sur les paiements compensatoires. Mais le député sait tout aussi bien que moi que l'année dernière, la récolte s'est élevée à une saison un quart. Cela représente donc le transport d'un énorme volume de céréales. Lorsque nous avons parlé avec les agriculteurs des questions de paiements, nombre d'entre eux nous ont dit qu'ils ne voulaient pas être payés avant le 1^{er} janvier afin d'éviter un trop fort niveau d'imposition. Ils ne sont donc pas si à court d'argent que le député veut bien le prétendre.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, dans le discours du trône prononcé au début de la présente session, le premier ministre et le gouvernement ont accordé un mandat spécial aux députés qui représentent les habitants de l'Ouest. Ce mandat consiste à exprimer le point de vue des producteurs de céréales de l'Ouest. C'est ce mandat que mes collègues et moi-même de ce côté de la Chambre tâchons de remplir. Malheureusement, le gouvernement ne cesse de nous faire de vaines promesses, de nous induire en erreur ou de nous tromper.

Le ministre est-il prêt à faire une déclaration et à s'engager à ce que les paiements soient versés aux agriculteurs de l'Ouest avant la fin du mois de mars? C'est une question très simple à laquelle j'aimerais qu'il réponde.